

<http://ujfp.org/spip.php?article1240>



# **L'Autorité palestinienne condamne les assassinats commis par l'armée d'occupation israélienne**

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -  
Date de mise en ligne : jeudi 17 janvier 2008

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

DELEGATION GENERALE DE PALESTINE EN FRANCE  
COMMUNIQUE DE PRESSE

15 janvier 2008

Le Président Mahmoud Abbas dénonce le massacre commis aujourd'hui par l'armée d'occupation israélienne contre la population palestinienne à Gaza. L'incursion militaire israélienne a fait depuis ce matin 17 tués et près de 47 blessés parmi lesquels plusieurs enfants.

« Ce qui s'est passé aujourd'hui est un massacre, une tuerie contre le peuple palestinien. Notre peuple ne peut pas passer ces massacres sous silence », a déclaré M. Abbas à la presse à Ramallah, en Cisjordanie. « Ces massacres ne peuvent pas apporter la paix », a-t-il ajouté.

Plus d'une vingtaine de chars israéliens avec une couverture aérienne ont ciblé les citoyens venus apporter du secours aux victimes de l'incursion.

Les deux dernières semaines à elles seules ont vu plus de 39 palestiniens qui ont trouvé la mort et près de 164 blessés, dont plus de 50 enfants et plusieurs femmes, lors de 33 incursions en Cisjordanie et les 5 effectués à Gaza. Le nombre total de palestiniens tués depuis le début de l'année 2000 s'élevant ainsi à plus de 6.000, dont la grande majorité sont des civils.

L'Autorité palestinienne condamne avec la plus grande fermeté ces assassinats extrajudiciaires qui constituent non seulement une violation flagrante de la IV<sup>ème</sup> Convention de Genève, du droit international humanitaire, mais aussi à la reprise du processus de paix sous les auspices de la communauté internationale lors de la conférence d'Annapolis.

Depuis le début de l'année, l'armée israélienne a arrêté 93 citoyens civils palestiniens parmi lesquels 14 enfants. Elle a rasé plus de 259 donums de terres agricoles et démoli 2 maisons à Gaza, dont la population reste sous siège hermétique depuis 10 mois.

Un siège qui a des conséquences dramatiques sur la vie de nos concitoyens dans la Bande de Gaza ; 71% des palestiniens souffrent de l'insécurité alimentaire et 79% de l'insuffisance médicale. D'ailleurs depuis le début du siège, 69 patients palestiniens sont morts dans l'attente d'obtenir l'autorisation de l'armée israélienne de quitter Gaza pour recevoir les soins nécessaires à l'étranger.

*La Délégation Générale de Palestine* appelle l'ensemble de la communauté internationale à exercer le devoir d'ingérence humanitaire afin de protéger la population palestinienne dans les territoires occupés, d'appliquer le droit international, ainsi que de se porter garant pour préserver l'esprit d'Annapolis et l'application de la feuille de route afin d'établir l'Etat Palestinien avant la fin de 2008.

Contacts pour plus d'information :  
Safwat Ibrahith 06 65 70 09 20  
Anas Abderrahim 06 11 56 72 79  
del.palestine.press@orange.fr